

COMMUNIQUÉ DE
PRESSE



Paris, le 15 janvier 2024

Le cabinet d'avocats Arsene poursuit son développement avec la cooptation de deux nouveaux Associés.

Arsene, premier cabinet d'avocats d'affaires français et indépendant exclusivement spécialisé en fiscalité, annonce la cooptation de Justine Schoutteten (Fiscalité internationale/Prix de transfert) et de Vincent Briand (Fiscalité Corporate et M&A) en tant qu'Associés.



Justine Schoutteten, 36 ans, est avocate spécialisée en prix de transfert ainsi qu'en fiscalité internationale.

Justine intervient sur toutes les problématiques prix de transfert telles que le design et l'audit de politiques de prix de transfert, l'assistance à contrôle fiscal en matière de prix de transfert et l'ensemble des obligations documentaires françaises associées au prix de transfert.

Travaillant en étroite collaboration avec les membres du réseau international Taxand du cabinet, elle conseille de nombreux groupes français et internationaux de toute taille et de toute industrie. En particulier, elle accompagne des groupes français dans le secteur des technologies, de la distribution ou le secteur industriel et a développé un savoir-faire spécifique auprès des start-ups dans le développement de leur activité à l'international.

Diplômée d'un Master 2 juriste d'entreprise, spécialité commerce et finance à l'Université de Tours et d'un Master 2 fiscalité de l'entreprise à l'Université Paris Dauphine, elle a débuté sa carrière en 2012 chez Arsene et a également l'expérience d'un détachement international au sein de l'équipe prix de transfert du correspondant Taxand à Londres.



Vincent Briand, 36 ans, est avocat spécialisé en fiscalité des entreprises et des dirigeants mais également en matière de contrôle et de contentieux fiscal.

Vincent accompagne les entreprises tout au long de leur développement, tant sur des problématiques de gestion courante que sur les opérations exceptionnelles et les problématiques très pointues propres à leur secteur, tout en s'occupant de la fiscalité de leurs dirigeants. Ainsi, il conseille de grands groupes français et internationaux, en particulier dans les secteurs industriels et de l'assurance. Il a également acquis une solide expérience du secteur des professions réglementées pour avoir conseillé d'importants groupements de praticiens dans le cadre de leurs opérations de croissance externe et de financement.

Pour le compte de fonds d'investissement et de groupes internationaux, Vincent intervient sur tous les aspects fiscaux liés à leurs opérations d'acquisition et de refinancement, de la due diligence à la structuration, mais aussi la négociation des clauses fiscales des contrats d'acquisition. Dans ce cadre, il a développé une expertise particulière sur le marché des Infrastructures, notamment au regard des spécificités liées aux modes d'exploitation et de financement des projets dans ce secteur.

Diplômé d'un Master 2 de droit des affaires/DJCE à l'Université Rennes I et d'un LLM en Business Law à Exeter (UK), il a débuté sa carrière chez Arsene en 2012.

Denis Andres, Managing Partner du cabinet Arsene, commente : « *Alors que le cabinet Arsene célèbre ses 20 ans en 2024, la cooptation de 2 nouveaux associés illustre une nouvelle fois la pérennité de notre modèle de transmission générationnelle et ses corollaires : un développement continu et harmonieux offrant des opportunités à chaque talent, des synergies entre expertises et talents permettant de répondre aux évolutions constantes du marché et aux enjeux de nos clients et l'expression d'une culture unique de collaboration. Les qualités humaines et professionnelles de Justine et Vincent constituent un atout majeur pour le futur du cabinet, incarnant notre engagement continu envers l'excellence et l'innovation. L'aventure continue plus que jamais.* »

Désormais fort de 27 associés et 190 collaborateurs, dont plus de 140 fiscalistes, Arsene conforte son positionnement d'acteur incontournable du marché de la fiscalité en France et à l'international en offrant, à l'ensemble de ses clients, un service à haute valeur ajoutée dans le conseil en fiscalité.

À propos d'Arsene

Arsene est le premier cabinet d'avocats indépendant, exclusivement spécialisé en fiscalité.

Membre fondateur du réseau international Taxand (50 pays, 400 associés, 2500 fiscalistes), le cabinet est indépendant de toute firme d'audit ou juridique.

Créé en 2004, le cabinet offre un service sur-mesure dans tous les principaux domaines d'activité.

Forte de 27 associés parmi les 140 fiscalistes établis à Paris, l'équipe d'Arsene accompagne ses clients dans la gestion de leur fiscalité, dans un environnement international.

www.arsene-taxand.com

Contacts media : Enderby

Camille Pan – T +33 (0)6 38 73 78 38 – cpa@enderby.fr

Sophie Regaud – T +33 (0)6 60 03 68 57 – sre@enderby.fr